

Néanmoins, je dirai aux députés d'en face qu'à moins de trouver un meilleur système nous perdrons la confiance des citoyens et la Chambre des communes deviendra inutile. Les conférences fédérales-provinciales, les réunions de ministres, les règlements, les commentaires des journaux auront plus de poids que la Chambre des communes à moins que nous n'attirions de nouveau l'attention du public.

Personnellement, si j'étais ministre des Finances, je ne communiquerais pas le budget aux journalistes avant sa présentation. Le ministre des Finances ferait son discours le soir du budget de façon à ce que tous les Canadiens puissent l'entendre et on en discuterait ensuite. Ce n'est qu'un détail, mais j'estime que si le ministre des Finances présente un budget qui s'adresse au public canadien il ne faudrait pas en discuter à l'extérieur deux minutes avant qu'il ne commence à prononcer son discours.

J'ai entendu un commentaire de Diane Cohen. Elle trouvait très drôle de pouvoir sortir attaquer le budget. C'était à peine deux minutes après que le ministre prenne la parole.

Une voix: Elle est de votre côté.

M. Cullen: Si Diane Cohen est de notre côté, nous choisissons mal nos amis.

Une voix: C'est une leçon, Bud.

M. Epp: Attrapez tout ce que vous pouvez.

M. Cullen: Je pense que l'on nous a fait des remarques intéressantes sur certains aspects du budget. Le milieu des assurances en particulier, et notamment les agents d'assurance-vie ont formulé des critiques très sensées. C'est un secteur qui est extrêmement bien organisé. Les agents savent comment aborder les détenteurs de polices. Ils ont fait des suggestions qui méritent d'être examinées. A mon avis, personne ne souscrit à l'assurance-vie dans le but d'épargner. Pour cela, il y a d'autres moyens. C'est un élément à considérer et c'est pourquoi je me réjouis que le ministre ait dit qu'il était disposé à se pencher sur la question.

J'aimerais maintenant dire un mot de la déduction pour amortissement. Dans ce domaine, nous n'avons pas vraiment réduit la déduction pour amortissement. Le gouvernement s'est contenté de dire aux Canadiens que pour la première année, il ne serait pas possible de déduire la totalité de l'amortissement mais seulement une partie. Il faudra l'étaler sur une période de temps plus longue. Je ne vois pas où est le mal là-dedans.

M. Taylor: On voit bien que vous n'êtes pas propriétaire agricole.

M. Cullen: Comme l'a précisé le ministre, et quiconque s'est penché sur cette question le sait, aux États-Unis la déduction pour amortissement n'est pas accordée au moment de l'achat d'une machine, mais seulement au moment où l'on commence à s'en servir. C'est à ce moment-là, et à ce moment-là seule-

ment, que l'on peut réclamer une déduction pour amortissement.

M. Taylor: C'est le cas pour les exploitations agricoles.

M. Cullen: La loi fiscale autorise toujours la déduction pour amortissement, mais elle sera étalée sur un plus grand nombre d'années.

M. Taylor: Quelle foutaise! Avez-vous seulement jamais possédé une exploitation agricole, dites-moi?

M. Cullen: J'aimerais que le député se taise 30 secondes et me laisse finir, ce qu'il n'a pas eu la politesse de me laisser faire.

M. Taylor: Allez donc dire cela à un agriculteur quand il achète une moissonneuse-batteuse.

M. Cullen: Il n'y a pas moyen de s'entendre ici avec un pareil australopithèque. C'est ainsi. Je vais me contenter de poursuivre et de ne pas en faire cas.

A mon avis, la déduction pour amortissement peut avoir des répercussions sur les personnes qui louent de l'équipement.

M. Taylor: Sornettes!

M. Cullen: Par exemple, un individu peut acheter une voiture au début de l'année et la louer pendant toute l'année et on devrait songer à appliquer la déduction pour amortissement dès la première année.

M. Taylor: Allez raconter cela aux agriculteurs!

Une voix: Du calme, Gord. Surveillez votre tension.

M. Taylor: Allez répéter à nos agriculteurs ce qu'il raconte!

M. Cullen: J'ai l'impression que le député travaillait dans un grand champ parce que sa voix porte énormément. Il fut un temps où il était entendu que l'on devait se montrer poli à la Chambre des communes et au moins écouter ce que les autres avaient à dire, mais comme c'est un nouveau venu, il n'a sans doute pas encore appris toutes les règles de l'étiquette parlementaire.

M. Stevens: Vous devriez l'écouter. Il a raison, Bud. Écoutez-le!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que d'après les règles, et ce n'est toujours pas clair ici, je devrais pouvoir disposer encore d'une demi-heure à peu près, mais je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Toutefois, je crois fermement qu'il doit y avoir un meilleur moyen de présenter un budget, à savoir qu'on le prépare de telle sorte qu'il ne soit pas nécessaire de le refaire une fois qu'il aura été présenté. Il me semble, en tant que quelqu'un qui aime cet endroit, la Chambre des communes, qu'un ministre doit présenter toute mesure législative au caucus et la faire accepter par celui-ci, faute de quoi elle ne devrait pas voir le jour. Toutefois, si elle parvient à la Chambre et que nous sommes défaites sur un article ou une partie d'article, cela ne devrait pas entraîner la chute du gouvernement.